



ARRÊTÉ N° 60/2024

Circulation Alternée par Panneaux VC20 Tartifume Du 22 au 26 Avril 2024

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise Even en date du 16 avril 2024 de réguler la circulation sur la VC20 Tartifume pour une intervention sur les regards assainissement.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux concernant la réfection de regards assainissement, la circulation sera alternée par panneaux B15 et C18 au droit du chantier sur la VC20 Tartifume du 22 au 26 avril 2024.

ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise EVEN.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise EVEN.

Fait à QUÉVERT, le 17/04/2024

Le Maire,

Philippe LANDURÉ

